



COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°8

Réunion du 20 avril 2018

Présents : A. CONAN ; A. LETO, P. HAMON, D. QUINTIN, R. FAUVEL

Rédige : S. PERSAN,

I- CHAMPIONNAT JEUNE

1. Forfait

- **MEGR017 OC CESSON / LANNION** du 14/03/2018 :

L'équipe de Lannion ne s'est pas déplacée et a prévenu le club de Cesson OC et la Ligue

La CSR décide que

Le club de Lannion

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.2. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 15 euros en application de l'article X.2.2.2. cas n°2 du RGER.

- **JMBR021 ST MALO VBC / COMBOURG** du 25/03/2018 :

L'équipe de St Malo ne s'est pas déplacée et a prévenu le club de Combourg et la Ligue

La CSR décide que

Le club de St Malo

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.2. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 15 euros en application de l'article X.2.2.2. cas n°2 du RGER.

- **CMER032 CESSON ST BRIEUC / QUIMPER V29** du 31/03/2018 :

L'équipe de Quimper V29 ne s'est pas déplacée et a prévenu le club de Cesson St Briec et la Ligue

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°8

La CSR décide que

Le club de Quimper V29

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.2. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 15 euros en application de l'article X.2.2.2. cas n°2 du RGER.

- **JFBR010 PLANCOET / ST MALO VBC** du 07/04/2018 :

L'équipe de St Malo ne s'est pas déplacée et a prévenu le club de Plancoet.

La CSR décide que

Le club de St Malo

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.2. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 15 euros en application de l'article X.2.2.2. cas n°2 du RGER.

- **MEGR024 GOELO CAVB / LANNION** du 11/04/2018 :

L'équipe de Lannion ne s'est pas déplacée et a prévenu le club Du Goeloet la Ligue

La CSR décide que

Le club de Lannion

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.2. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 15 euros en application de l'article X.2.2.2. cas n°2 du RGER.

- **JMBR026 ST MALO VBC / LE RHEU** du 14/04/2018 :

L'équipe de Le Rheu ne s'est pas déplacée et n'a prévenu le club de St Malo ni la Ligue

La CSR décide que

Le club de Le Rheu

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.2. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 25 euros en application de l'article X.2.2.1. cas n°1 du RGER.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°8

II- CHAMPIONNAT SENIOR

1. Forfait

- **RFER019 GOELO CAVB / VANNES V56** du 24/03/2018 :

L'équipe de Vannes V56 a prévenu le club du Goelo CAVB et la Ligue par mail, l'arbitre a été informé par le club.

La CSR décide que

Le club de Vannes V56

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.2. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article X.2.2.2. cas n°2 du RGER.

2. Mutation

- **RMBR114 RENNES EC / RENNES CPB** du 31/03/2018 :

Le club de Rennes CPB, a fait apparaître 4 mutés dans le pavé joueur sur la feuille de match. (Klein V, Olivier-Vincent M, Metayer C, Pinard W).

Comme indiqué dans le RPE, article 4, seuls 3 mutés peuvent jouer.

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du Rennes CPB :

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER .

III-MANIFESTATION REGIONALE

La Finale de Coupe de Bretagne senior, le dimanche 13 mai, est attribuée au Club de Haute Vilaine

La Finale de Coupe de Bretagne Jeune M13/M17, le samedi 19 mai, est attribuée au club de Pipriac Canton.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°8

La Finale de Coupe de Bretagne Jeune M11/M15, le dimanche 20 mai, est attribuée au club de Quimper V29.

La Finale Régionale Honneur-Excellence M11/M15, le samedi 26 mai, est attribuée au club de Lannion.

La Finale Régionale Honneur-Excellence M13/M17, le dimanche 27 mai, est attribuée au club de Guidel.

Barrage le samedi 12 mai

Régionale F :

Tournoi 1 : St Gregoire

Tournoi 2 : Non déterminé

Tournoi 3 : Thorigné Fouillard

Tournoi 4 : match des 1eres de play down à Haute Vilaine

Tournoi 5 : non déterminé

Tournoi 6 : Lorient

Régionale M :

Tournoi 1 : Cesson St Briec

Tournoi 2 : Kloar Aven

Tournoi 3 : Cessons OC

Match des 1ers :

La CSR

Approuvé au CD du 09/06/2018